



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Octobre 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021/39
Objet : CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO, Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Ile-de-France.

Ce contrat, d'un montant de 1 000 000,00 € H.T, a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

-1) Salle Polyvalente / Aménagements & Installations complémentaires pour 500 000,00 € HT.

-2) Pépinière / Création Aire de Loisirs pour 1 000 000,00 € HT.

-3) Service Technique / Création C.T.M pour 200 000,00 € HT.

-4) Marché / Création Espace Coworking pour 200 000,00 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 1 900 000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire ;

DECIDE de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant échéancier à produire ;

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.

- sur un plan de financement à produire.

- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.

- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.

- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.

- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.

- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000,00€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le :

Publié le : 19/10/2021

Exécutoire le : 19/10/2021

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,



Silvio BIELLO